

Audience M les DASEN et SG de l'Aube du 19 mai 2026 avec la FSU

Situations établissements :

- collège Paul Portier de Bar/Seine.
- collège La Villeneuve : M le DASEN va répondre positivement mais doit voir ce qu'il peut donner dans le cadre de l'enveloppe départementale ; il attend des collègues des projets pour la prise en charge de la difficulté scolaire.
- collège Beurnonville : préavis de grève déposé, M le DASEN va recevoir les collègues.
- lycée Camille Claudel : affaire entre les mains du procureur de la république, M le DASEN conscient de l'émoi provoqué propose une rencontre aux équipes.
- école et collège de Chaource : projet d'implanter une classe de cm2 de 17 élèves au collège par manque de place dans l'école et cela suite à la fermeture d'un RPI. Coopération avec par exemple quelques interventions de collègues du 2d degré, sur volontariat et en plus de leur temps de service. Espace et temps de récréation différenciés. La FSU rappelle qu'il y a eu un projet précédemment qui avait échoué car l'équipe et les familles n'y adhéraient pas. Un poste à profil pour le futur PE, profilage non compris par la FSU et non indiqué en CSA. Une convention d'hébergement doit être votée en CA et en conseil d'école.
- collège Jean Jaurès de Nogent : le niveau 3ème est maintenant sous surveillance pour une éventuelle ouverture.

➔ **Plus d'infos peuvent nous être demandées par les collègues des établissements concernés.**

Situation d'un collègue :

Professeur des écoles dont l'accident de service n'a pas été reconnu.

Cdisation des AED :

La demande doit se faire suffisamment tôt lors de la 6ème année de contrat, auprès du Recteur sous couvert du chef d'établissement qui émet un avis et ce CDI n'est pas de droit. Mais comment cela se passe-t-il concrètement dans notre académie : poids de l'avis du chef ? Des quotas ?...

M les DASEN et SG ont été tous deux chefs d'établissement, cependant la gestion des dossiers se fait au niveau du rectorat donc ils ne peuvent répondre avec certitude.

Ils pensent que ce sont les 6 années qui comptent (avec les entretiens qui ont eu lieu) et pas uniquement l'avis de la dernière année. En tout cas les demandes sont réétudiées par le rectorat.

Il n'y a pas un nombre fixé d'AED cdisé dans les volants donnés. Pas de quotas. Moyens pris sur les différents BOP et on a des plafonds d'emploi.

FSU : manque d'équité selon la taille de l'établissement et la vision que le chef peut avoir du CDI et du métier d'AED, au-delà de la façon de servir de l'AED concerné.

M le DASEN rappelle qu'il est possible de demander un autre établissement. FSU : dans la théorie, oui, mais dans la réalité cela semble rare.

Simplification des frais de remboursement pour les AESH :

Question déjà abordée, démarches longues et « à l'ancienne » en terme de procédure. Pas de changement malgré la volonté, pour des questions de RH, un déficit d'1 ETP à la DSDEN.

Besoin d'accompagner les AESH dans cette évolution (formation à l'utilisation de DT Chorus par exemple), ne léser personne. Long de faire évoluer les choses, voir aussi comment cela peut être harmonisé au niveau académique.

Fonctionnement des instances, temps partiels et exercice du droit syndical :

- Agenda partagé pas à jour, on a les dates tardivement, amélioration permettrait d'éviter que les instances de l'EN se chevauchent avec les instances syndicales.
- Pas de CAPD 1^{er} degré depuis la disciplinaire de juillet 2025.
Délais vont être trop courts si il faut en réunir une suite à d'éventuels refus de temps partiels, ces derniers n'étant étudiés par la DSDEN que fin mai.
Les refus seront rares. M le DSAEN confirme son engagement quant aux temps partiels pour retraite progressive. Il va prévoir une date de CAPD et va mener l'étude des demandes.
- Droit des suppléants à assister aux instances en surnombre. Confirmé, même si leur objectif 1^{er} est de suppléer. Ils seront clairement invités par les convocations. FSU : cela évite d'être en difficulté si un désistement et cela permet le tuilage des nouveaux représentants.
- Réunions syndicales du 1^{er} degré hors temps scolaire donnant droit à récupération sur les 108h hors APC. Possibilité mal comprise par certains IEN. La règle va être rappelée.
- La FSU rappelle qu'un refus de stage syndical doit être présenté en CAPD 1^{er} degré.
- Tournées d'écoles par le snuipp, en prévenant préalablement, quelques Directeurs mettent des freins.